

Communiqué | Encadrement de la rémuneration de l'écriture de longs métrages de fiction : une première étape vers une juste reconnaissance des auteurs

15 OCTOBRE 2025

Les 500 auteurs, autrices, réalisateurs, réalisatrices de la SRF saluent la conclusion de l'accord encadrant les pratiques contractuelles entre scénaristes et producteurs de longs métrages de fiction.

Cet accord est l'aboutissement de longues années de négociations, et représente une avancée fondamentale pour la rémunération de l'écriture, qui échappait jusque-là à toute forme de régulation.

- La mise en place d'un Minimum Garanti à l'Écriture est une première avancée, qui assure une rémunération plancher à tous les scénaristes, y compris dans le cas où le film n'entrerait finalement pas en production. Rappelons en effet qu'aujourd'hui, pour 1 film produit, 5 ou 6 scénarios sont écrits souvent non rémunérés ou sous-payés, et jamais portés à l'écran. Le MGEP pour un auteur prévu dans l'accord est de 17 000€. Cela représente aujourd'hui une amélioration pour 35% des réalisateurs-écrivant et 63% des scénaristes d'un premier long métrage. Et si nous nous réjouissons de pouvoir apporter un soutien réel à ces auteurs au travers de cet accord, la SRF ne peut que s'alarmer qu'un montant aussi bas puisse contribuer à améliorer drastiquement les conditions actuelles, et aura à cœur de veiller à ce que celui-ci ne devienne pas une norme, mais bien un plancher limitant les abus.
- L'introduction d'une obligation d'indexation minimale de la rémunération des scénaristes sur le budget du film est aussi une avancée majeure. Aujourd'hui, la moitié des scénaristes d'un premier long métrage ne touchent qu'un forfait fixe, sans lien avec les moyens du film. Désormais, leur rémunération sera corrélée aux financements obtenus – une reconnaissance concrète de la valeur de l'écriture.

La SRF, qui représente et défend depuis toujours l'émergence et lutte contre la précarité du métier d'artiste-auteur, se félicite donc de cette première étape cruciale dans la reconnaissance de ce métier. Notre organisation en a été un des moteurs et nous remercions chaleureusement tous les cinéastes et les scénaristes qui se sont mobilisés depuis des années pour parvenir à ce compromis avec les producteurs.

Mais nous insistons avec force sur un point : il s'agit là d'une première étape.

La SRF ne se satisfera pas de ces premières mesures. Nous avons obtenu un accord de 3 ans – et non de 5 – pour une raison simple : ces montants, bien que nécessaires, ne reflètent pas la réalité du travail d'écriture. Dans 18 mois, nous commencerons à évaluer leur impact, avec un objectif clair : **transformer ces planchers en tremplins**, grâce au comité de suivi prévu dans l'accord et qui se réunira sous l'égide du CNC et à l'appui d'études chiffrées. Nous serons particulièrement vigilants aux possibles effets de seuil et serons évidemment présents pour envisager de nouveaux curseurs ainsi que toute autre amélioration qui se serait entre temps imposée. **Notre objectif n'est pas seulement d'encadrer les dérives, mais de mettre en place un soutien actif à la création dès l'écriture.**

Nous remercions l'ensemble des parties signataires pour ce travail commun, ainsi que le CNC pour son appui. Et nous appelons le CNC à prendre sans attendre des mesures complémentaires, notamment au travers d'une revalorisation des aides directes aux cinéastes, absolument essentielle pour préserver nos talents et leur renouvellement.

CONTACTS PRESSE

Rosalie Brun: rbrun@la-srf.fr - 06 80 53 45 84